



## ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE REGINA

## Avis aux membres Convocation à l'Assemblée générale annuelle

**Regina, le 29 mai 2018** — L'Association canadienne-française de Regina (ACFR) convoque ses membres à sa 54e Assemblée générale annuelle (AGA).

Quand? Jeudi 28 juin 2018 à 19 h; inscriptions dès 18 h 30

Où? Bistro du Carrefour des plaines

3850 rue Hillsdale, Regina

On vous rappelle que d'après les Statuts et règlements de l'ACFR:

- 4.5 Pour avoir droit de vote et droit de se présenter aux élections de l'ACFR un membre doit renouveler sa cotisation avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle.
- 5.6.1 L'Assemblée générale annuelle se tient dans les trois mois suivants la fin de l'exercice financier en un lieu et une date déterminée par le Conseil d'administration.
- 5.7.1 Chaque membre individuel et chaque délégué officiel du membre accrédité (maximum de 2) dispose d'un vote; les décisions se prennent à la majorité simple à moins que la Loi, les Statuts ou les Règlements de l'ACFR ne le stipulent autrement.
- 5.7.2 Le vote par correspondance ou par procuration est interdit.
- 6.2.3 Ne peut être élue au Conseil d'administration qu'une personne qui est membre individuel de l'ACFR au moins trente (30) jours avant la tenue de l'Assemblée générale annuelle et qui a 18 ans ou plus.

Les documents pertinents à l'AGA seront disponibles en ligne au plus tard le 21 juin.

N.B.: Vous devrez présenter votre carte de membre de l'ACFR pour obtenir un carton de vote lors de l'AGA.